

Stationnement à La Chaux-de-Fonds

Nouvelles règles dès le
1^{er} juillet 2020



La politique de stationnement en ville de La Chaux-de-Fonds entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2020. Elle doit répondre aux objectifs suivants:

- garantir une offre suffisante en places de stationnement pour les habitants
- privilégier au centre-ville le stationnement de courte et moyenne durée pour favoriser les commerces, les entreprises et les services et contribuer ainsi à dynamiser le centre-ville
- encourager les pendulaires à se rendre à La Chaux-de-Fonds en transports publics, à covoiturer ou du moins à laisser leurs véhicules en périphérie dans des parkings spécifiques
- amener les pendulaires à participer au financement de l'entretien du réseau routier
- contribuer à réduire les atteintes à l'environnement
- inciter les entreprises à adopter des mesures encourageant leurs collaborateurs à réduire l'usage des transports motorisés individuels

Elle se déclinera en trois secteurs:

- au centre-ville
- dans la zone urbaine
- dans les parkings d'échange



zone
centre-ville

En zone «centre-ville», rien ne change:

- je parque en utilisant un disque de stationnement officiel, en régime «zone bleue», selon les règles inscrites au verso du disque de stationnement
- le macaron «zone urbaine» n'est pas valable à l'intérieur de cette zone



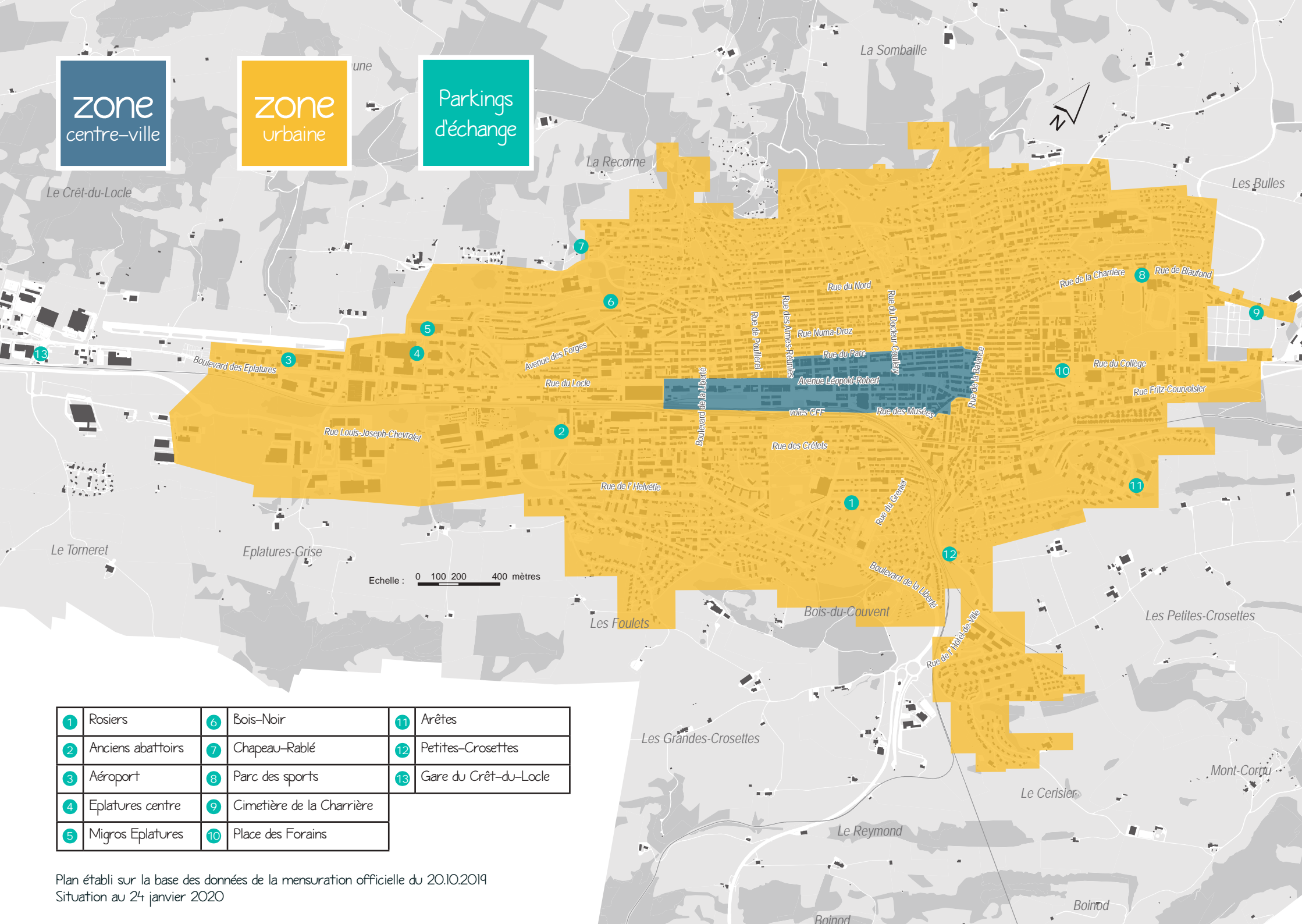
Périmètre de la zone «centre-ville»



zone
centre-ville

zone
urbaine

Parkings
d'échange



1	Rosiers	6	Bois-Noir	11	Arêtes
2	Anciens abattoirs	7	Chapeau-Rablé	12	Petites-Crosettes
3	Aéroport	8	Parc des sports	13	Gare du Crêt-du-Loche
4	Eplatures centre	9	Cimetière de la Charrière		
5	Migros Eplatures	10	Place des Forains		

Plan établi sur la base des données de la mensuration officielle du 20.10.2019
Situation au 24 janvier 2020

Si je suis un résident ou une entreprise située à La Chaux-de-Fonds

Sous réserve que je sois une entreprise située à La Chaux-de-Fonds ou inscrite en résidence principale à La Chaux-de-Fonds, je peux obtenir un macaron «zone urbaine» gratuit (seuls les émoluments sont facturés) pour stationner à durée illimitée dans les cases blanches limitées à 2 heures. Ceci vaut pour tous les véhicules immatriculés dont je suis le détenteur.

Si je travaille à La Chaux-de-Fonds

Je peux obtenir un macaron «zone urbaine» pour stationner à durée illimitée avec tous les véhicules dont je suis le détenteur. Pour favoriser le covoiturage, le macaron pendulaire peut être utilisé par cinq véhicules différents mais de manière non simultanée.



Si je suis en visite à La Chaux-de-Fonds

Du lundi au vendredi, de 7h à 19h, je parque maximum 2 heures avec le disque de stationnement. Chaque soir, ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés, je parque librement. Je peux acquérir une carte à gratter pour une durée d'un jour (CHF 12.-) ou d'une semaine (CHF 48.-).

Tarifs annuels

	Zone urbaine	Parking d'échange	Parking d'échange pour les détenteurs d'un abonnement onde verte
2020 et 2021	CHF 800.-*	CHF 350.-*	CHF 100.-*
2022	CHF 1100.-	CHF 700.-	CHF 150.-

Valable une année dès la date d'achat

*pour tout macaron commandé jusqu'au au 31 décembre 2021

Existe aussi en formule trimestrielle et mensuelle

+ émoluments

CHF 25.- à la Sécurité publique
 CHF 20.- via le guichet unique
 CHF 15.- pour le renouvellement
 CHF 25.- pour un duplicata



Si je suis un résident ou une entreprise située à La Chaux-de-Fonds

Dans certains parkings, une partie des places est accessible avec le macaron «zone urbaine» gratuitement.

Si je travaille à La Chaux-de-Fonds

Je peux obtenir un macaron pour une place dans un parking d'échange. Si je possède un abonnement onde verte valable à La Chaux-de-Fonds, le tarif est préférentiel.

Si je suis en visite à La Chaux-de-Fonds

Dans certains parkings, une partie des places peut être utilisée contre paiement horaire.



		Places réservées «Parking d'échange»	Places accessibles avec le macaron «zone urbaine»	Places accessibles avec horodateurs	Fréquence bus pour le centre-ville
1	Rosiers	✓	✓	✓	10'
2	Anciens abattoirs	✓		✓	10'
3	Aéroport	✓		✓	2-4 par h
4	Eplatures centre	✓	Places privées centre commercial		10'
5	Migros Eplatures	✓			10'
6	Bois-Noir	✓			10'
7	Chapeau-Rablé	✓	✓	✓	10'
8	Parc des sports	✓	✓	✓	10'
9	Cimetière de la Charrière	✓	Max 3h avec le disque de stationnement		10'
10	Place des Forains	✓	✓	✓	20'
11	Arêtes	✓	✓	✓	10'
12	Petites-Crosettes	✓			3-4 par h
13	Gare du Crêt-du-Loche	✓			train: 2 par h bus 2 par h

Solutions alternatives à la voiture

Transports publics
www.ondeverte.ch



Covoiturage
covoiturage-arcjurassien.com

Vélos en libre service
www.velospot.ch



Plus d'infos

politique-stationnement.vch@ne.ch
www.chaux-de-fonds.ch/politique-stationnement